

Credit Suisse Cup – Championnat officielle de football scolaire de la suisse

Convention entre l'Association suisse de football (ASF) – Association de Football Berne/Jura (AFBJ)

Pour une meilleure lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans la présente convention concernant l'organisation de la Credit Suisse Cup sur le territoire de l'association régionale (désormais „AR“) La forme masculine prend également en considération les personnes de sexe féminin.

L'Association suisse de football (Direction du développement du football : Ressort football de base : dénommée ci-après ASF) et l'Association régionale conviennent d'une convention portant sur les points suivants:

Tâches de l'association régionale (AR)

Dans le cadre de la présente convention concernant la Credit Suisse Cup – championnat officiel de football scolaire de la Suisse– l'AR s'engage à remplir, sur son territoire, les conditions suivantes :

- L'AR désigne un responsable par canton (responsable cantonal du football scolaire) qui sera chargé de l'organisation et de la mise en oeuvre des tournois cantonaux de qualification ainsi que du tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup. L'indemnité versée au responsable cantonal du football scolaire est l'affaire de l'AR.
- L'AR est responsable de l'organisation et de la mise en oeuvre de tous les tournois cantonaux de qualification ainsi que du tournoi final cantonal se déroulant sur son territoire. Les „Directives pour l'organisation et la mise en oeuvre de la Credit Suisse Cup“ ainsi que les „Règles du jeu de la Credit Suisse Cup“ doivent être impérativement respectées lors de tous les tournois cantonaux de qualification et lors du tournoi final cantonal. Ces tournois seront organisés, selon les possibilités, en collaboration avec des clubs de l'ASF.
- L'AR s'engage à soutenir le responsable cantonal du football scolaire lors de la recherche et de l'engagement d'arbitres pour diriger les matches des tournois cantonaux de qualification et du tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup.

Pour les tournois cantonaux de qualification de la Credit Suisse Cup, il est possible d'engager des arbitres ne possédant pas la qualification ASF et ceci pour toutes les catégories. Ces arbitres seront indemnisés selon les tarifs propres à l'AR. Pour ces arbitres qui n'ont pas la licence officielle, l'ASF conseille d'utiliser les tarifs suivants (frais de voyage inclus):		Pour le tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup, l'ASF conseille de n'utiliser que des arbitres en possession de la licence officielle de l'ASF. Ces arbitres seront indemnisés selon les tarifs propres à l'AR. L'ASF conseille les tarifs suivants (frais de voyage inclus) pour ces arbitres officiels ASF:	
– demi-journée (< 4h):	CHF 50.00	– demi-journée (< 4h):	CHF 50.00
– journée entière (> 4h):	CHF 100.00	– journée entière (> 4h):	CHF 100.00

- L'AR est responsable de sanctionner et de suspendre le joueur en possession d'une licence ASF, qui s'est rendu coupable, lors d'un match d'un tournoi cantonal de qualification ou d'un tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup, d'une grave infraction et qui a été expulsé du terrain (voies de fait, injures ou menaces de toutes sortes contre un co-équipier, un adversaire, un arbitre, un accompagnant ou un spectateur), pour les matches d'une compétition officielle de l'ASF, respectivement de l'association régionale.
- L'AR est chargée de veiller à ce que des personnes qualifiées soient présentes sur chaque site des tournois qualificatifs cantonaux et de la finale de la Credit Suisse Cup, ceci pour apporter les premiers secours. En fonction de la taille du tournoi, le nombre de personnes sollicitées et indemnisées doit être approprié.
- L'AR s'engage à faire de la publicité pour les tournois cantonaux de qualification et pour le tournoi final cantonal de la Credit Suisse, sur le site Internet de l'AR par le canal des communications officiels à ses clubs ainsi que par le biais d'un flyer digital. L'AR adressera également une invitation à toutes les écoles situées sur son territoire. Ces invitations seront soumises au préalable pour approbation à l'ASF, à l'adresse e-mail suivante : gzd@football.ch

- Pour toutes les communications et publications en rapport avec la Credit Suisse Cup, l'AR utilisera exclusivement la terminologie suivante :
 - Credit Suisse Cup – championnat officiel du football scolaire de la Suisse
 - Credit Suisse Cup – championnat suisse officiel des écoles
 - Tournoi scolaire – tournoi cantonal de qualification ou tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup
 - Tournoi cantonal de qualification de la Credit Suisse Cup
 - Tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup
 - Journée finale nationale de la Credit Suisse Cup
 - Credit Suisse Cup 20..
 - Credit Suisse Cup : Annonce des équipes Online
 - Credit Suisse Cup : Directives pour l'organisation et la mise en oeuvre de la manifestation
 - Credit Suisse Cup : Règles du jeu

L'AR s'engage à n'utiliser que les modèles et logos officiels de la Credit Suisse Cup pour toutes ses publications et communications.

- L'AR doit intégrer toutes les équipes qui se sont inscrites par le logiciel «Credit Suisse Cup: Annonce des équipes Online» dans la compétition cantonale.
- L'AR assure la responsabilité financière des tournois cantonaux de qualification et du tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup, c'est-à-dire : budgets, avances, décomptes, etc.
- L'AR doit distribuer les Give-Aways aux participants.
- L'AR s'assure que chaque responsable cantonal du football scolaire ainsi que le directeur technique de l'AR participent à la séance annuelle de la Credit Suisse Cup organisé par l'ASF.
- L'AR est tenue d'obtenir l'accord écrit de l'ASF, dans tous les cas, avant d'annuler les tournois cantonaux de la Credit Suisse Cup.

Prestations de l'Association suisse de football (ASF)

L'ASF s'efforce de faciliter au maximum la collaboration entre l'AR et le responsable cantonal du football scolaire. Dans le cadre de cette convention, l'ASF offre à l'AR les prestations suivantes :

- L'ASF met à la disposition de l'AR le matériel suivant pour l'organisation des tournois cantonaux de qualification et du tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup : ballons, T-shirts pour le staff, banderoles.
- L'ASF met à la disposition de l'AR du matériel publicitaire comme des flyers ou des affiches (exclusivement sous forme digitale) pour l'annonce et la publicité de la Credit Suisse Cup – le championnat suisse officiel des écoliers.
- Pour l'annonce des équipes, l'ASF met à la disposition de l'AR le logiciel „annonce des équipes Online Credit Suisse Cup". Cet outil permet d'effectuer Online toutes les opérations concernant l'annonce des équipes pour les tournois cantonaux de qualification et pour le tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup et de préciser tous les délais à respecter.
- L'ASF donnera un prix au vainqueur de chaque catégorie du tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup.
- L'ASF offre un Give-Away à chaque participant.
- L'ASF est seule responsable de l'organisation et de la mise en oeuvre de la journée finale annuelle de la Credit Suisse Cup.
- L'ASF organise chaque année un séminaire concernant l'organisation et la mise en oeuvre de la Credit Suisse Cup.

Finances

L'ASF soutient financièrement l'AR pour couvrir ses frais d'organisation et de mise en oeuvre des tournois cantonaux de qualification et du tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup. Le montant de la subvention dépend du nombre d'équipes participantes. L'AR a, en outre, la possibilité de demander à chaque équipe qui participe des frais de participation. Suivant le système choisi pour l'organisation et la mise en oeuvre des tournois cantonaux de qualification et du tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup, les moyens financiers suivants sont à la disposition de l'AR :

- Cantons organisant seulement un tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup:

Si dans un canton, seul un tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup est organisé, l'AR reçoit de l'ASF un montant de CHF 65.00 par équipe participant à ce tournoi. En outre, l'AR a la possibilité de demander à chaque équipe inscrite des frais de participation de CHF 30.00 au maximum (voir tableau à la page suivante).

Subvention ASF:		Frais de participation au tournoi par équipe:		Moyens financiers pour le tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup
CHF 65.00 par équipe participant au tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup	+	max. CHF 30.00 par équipe participant au tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup	=	

- Cantons avec tournois de qualification et tournoi final cantonal:

L'AR reçoit de l'ASF une indemnité de CHF 65.00 par équipe participant aux tournois cantonaux de qualification de la Credit Suisse Cup. En outre, l'AR a la possibilité de demander à chaque équipe inscrite aux mêmes tournois, des frais de participation de CHF 30.00 au maximum.

Pour chaque équipe participant au tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup, l'AR reçoit de l'ASF une indemnité supplémentaire de CHF 65.00 par équipe. Cependant, l'AR ne peut plus demander à ces équipes des frais de participation supplémentaires.

Subvention ASF:		Frais de participation au tournoi par équipe:		Moyens financiers à disposition pour les tournois de qualification cantonaux de la Credit Suisse Cup	Moyens financiers pour les tournois de qualification cantonaux et pour le tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup
CHF 65.00 par équipe participant aux tournois de qualification cantonaux de la Credit Suisse Cup.	+	max. CHF 30.00 par équipe participant aux tournois de qualification cantonaux de la Credit Suisse Cup.	=		
+				=	
Subvention ASF:				Moyens financiers à disposition pour le tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup	
CHF 65.00 par équipe participant au tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup.			=		

Comme démontré sur les tableaux, les moyens financiers à disposition se composent de deux parties : premièrement une indemnité de CHF 65.00 versée par l'ASF pour chaque équipe participant à un tournoi de qualification cantonal et à un tournoi final cantonal de la Credit Suisse Cup, deuxièmement l'AR a la possibilité de demander à chaque équipe participant à un tournoi des frais de participation uniques de CHF 30.00.

La subvention de l'ASF sera versée à l'AR à la fin du mois de juin, une fois la saison de la Credit Suisse Cup terminée. Pour toucher cette subvention, l'AR devra remplir entièrement les critères fixés dans cette convention. Dans le cas contraire, l'ASF se réserve le droit de réduire le montant de la subvention ou même de la supprimer entièrement.

Cette convention entre en vigueur avec la signature de toutes les parties. Cette convention est valable à partir de la saison 2021/22 de la Crédit Suisse Cup et est automatiquement prolongé pour une autre saison si l'accord n'est pas résilié avant la fin de la saison concernée (30 juin).

ASSOCIATION SUISSE DE FOOTBALL (ASF)

Direction du développement du football / Ressort football de base

Patrick Bruggmann



Directeur du développement du football

Raphael Kern



Chef ressort football de base

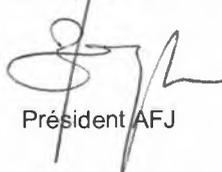
Association de Football Berne/Jura (AFBJ)

Peter Keller



Président AFBJ

Jacky Borruat



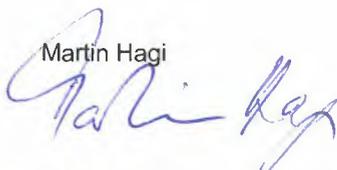
Président AFJ

Thomas Stupp



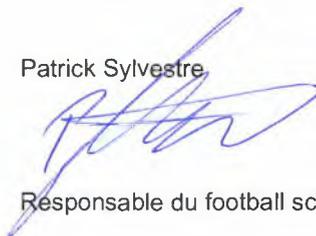
Chef Département organisation des compétitions

Martin Hagi



Responsable du football scolaire Berne

Patrick Sylvestre



Responsable du football scolaire Jura

Muri, Janvier 2022